

ÉLECTIONS COMMUNALES 2017

PROGRAMME ÉLECTORAL

DÉI GRÉNG HESPERANGE

déi
gréng

GRÉNG
WIERKT

LE VERT, CA MARCHE !

WWW.GRENG.LU/HESPER

Élections communales 2017

Programme électoral déi gréng Hesper

SOMMAIRE

THÈME I. ENFANTS / ÉCOLE – LES MEILLEURES OPPORTUNITÉS POUR TOUS LES ENFANTS

1. NOTRE OBJECTIF : DES SERVICES D'ACCUEIL POUR LA GARDE DES ENFANTS D'EXCELLENTE QUALITÉ - FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU DE VIE ET D'APPRENTISSAGE CONVIVIAL

THÈME II. VIVRE ENSEMBLE : UNE COMMUNE POUR TOUS

1. NOTRE OBJECTIF : CRÉER UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES
2. NOTRE OBJECTIF : OFFRIR UN PROGRAMME CULTUREL LOCAL VARIÉ
3. NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR LE SPORT POUR TOUS
4. NOTRE OBJECTIF : PROTÉGER LA POPULATION DE LA PAUVRETÉ
5. NOTRE OBJECTIF : FAIRE DE LA POLITIQUE DU GENRE UN VÉRITABLE LEITMOTIV
6. NOTRE OBJECTIF : PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET L'AUTODÉTERMINATION DES SENIORS
7. NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE
8. NOTRE OBJECTIF : CRÉER UNE SOCIÉTÉ AYANT UNE VISION DU MONDE OUVERTE ET PLURALISTE

THÈME III. DÉMOCRATIE ET ADMINISTRATION : UNE COMMUNE OUVERTE

1. NOTRE OBJECTIF : FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÈTES, PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET L'ACCESSIBILITÉ
2. NOTRE OBJECTIF : CRÉER DES SITUATIONS PARTICIPATIVES : CHACUN CITOYEN A SON MOT À DIRE
3. NOTRE OBJECTIF : ÊTRE AU SERVICE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

THÈME IV. DÉVELOPPEMENT URBAIN ET COMMUNAL – UNE MEILLEURE PLANIFICATION, UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

1. NOTRE OBJECTIF : PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL DE MANIÈRE OPTIMALE
2. NOTRE OBJECTIF : CONSTRUIRE INTELLIGEMMENT, CRÉER DES LOGEMENTS ABORDABLES
3. NOTRE OBJECTIF : OFFRIR D'AVANTAGE DE SERVICES EN MISANT SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE
4. NOTRE OBJECTIF : CRÉER UNE OFFRE OPTIMALE POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ
5. NOTRE OBJECTIF : UTILISER LES RESSOURCES DE LA COMMUNE DE MANIÈRE DURABLE

THÈME V. SANTÉ, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE : UN ENVIRONNEMENT SAIN, UNE NATURE RICHE ET DIVERSE

1. NOTRE OBJECTIF : PRÉSERVER LA RICHESSE NATURELLE ET UN ENVIRONNEMENT SAIN
2. NOTRE OBJECTIF : UNE QUALITÉ DE L'EAU EXCELLENTE
3. NOTRE OBJECTIF : GESTION DES DÉCHETS : PASSER DE L'ÉCONOMIE LINÉAIRE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

THÈME VI. DONNER L'ÉLAN POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

1. NOTRE OBJECTIF : LA COMMUNE, MOTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL ET CONSOMMATEUR RESPONSABLE
2. NOTRE OBJECTIF : PASSER COMPLÈTEMENT AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES
3. NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE COMME ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

Thème I. Enfants / École – Les meilleures opportunités pour tous les enfants

1. Notre objectif : des services d'accueil pour la garde des enfants d'excellente qualité - faire de l'école un lieu de vie et d'apprentissage convivial

L'existence de structures d'accueil d'excellente qualité est la clé d'une plus grande égalité des chances, aussi bien pour les enfants que pour les parents. Il est indispensable d'assurer une coordination étroite et une mise en réseau des structures d'accueil (crèches et maisons relais) et des écoles ainsi que d'impliquer les parents et les enfants. La commune de Hesperange exerce une influence considérable sur les possibilités de développement de tous les enfants : en effet, chaque année, elle approuve l'organisation scolaire, elle peut adopter des mesures d'accompagnement extra-scolaires, et, surtout, elle est responsable des bâtiments scolaires communaux.

Nos mesures :

- L'offre en structures d'accueil doit être variée (ex : "Bëschcrèche", crèche-nature), flexible et d'excellente qualité ; les structures doivent pouvoir accueillir toute la journée des enfants de tous âges.
- Afin de proposer des conditions de développement optimales pour les enfants dans les structures d'accueil, nous visons à établir une collaboration avec les associations locales (sport, musique...) et les structures communales, afin de garantir une coopération étroite entre le personnel encadrant, les services sociaux et les parents. L'accès à de telles offres également en dehors des heures d'école doit être possible pour tous les enfants grâce à l'élargissement de l'offre de transport gratuit proposée par la commune (par exemple pour les activités dans le domaine de la musique).
- Sur la base du Plan d'encadrement périscolaire (PEP), nous allons promouvoir une coopération entre les maisons-relais et les écoles.
- Au-delà de l'organisation scolaire, la commune soutient et encourage des initiatives pédagogiques et des projets supplémentaires dans le domaine des sports, de la culture, de l'environnement et de la nature, des médias etc.
- La commune accompagne et soutient le personnel enseignant dans la mise en œuvre du Plan de développement scolaire (PDS) et soutient la formation continue des enseignants.
- La commune cultive un dialogue étroit avec les parents et soutient le travail des associations de parents et de représentants.
- La commune met à disposition des écoles fondamentales et des structures d'accueil des locaux bien équipés et crée les conditions pour donner aux enfants ayant des besoins spécifiques (troubles du comportement, difficultés d'apprentissage, handicap...) le même accès à toutes les structures qu'aux autres enfants.
- L'inclusion des enfants à besoin spécifiques est garantie par des infrastructures adaptée et des formations continues spécifiques pour le personnel encadrant. Les besoins de ces enfants sont également pris en compte lors d'activités de loisirs ou de vacances.

- Lors de la construction ou de la rénovation de locaux scolaires et de structures d'accueil, les communes utilisent des matériaux écologiques et prônent une consommation économe en énergie et en eau. Une attention particulière est à accorder à l'aménagement acoustique. Les normes actuelles sont revues et corrigées par exemple les robinets à haut débit installés actuellement dans les nouvelles structures (écoles, maisons-relais) seront remplacés par des robinets à capteurs.
- Les infrastructures de sport-loisir sont complétées ou sauvegardées (par exemple le „Knubbelwee“ situé au Holleschberg qui est condamné à disparaître devrait être réimplanté à un autre endroit).
- En coopération avec des structures spécialisées, nous allons proposer des services pour assurer la garde des enfants malades.
- Nous voulons soutenir et coordonner des initiatives pour accompagner et conseiller les parents sur des questions d'éducation.
- Les déi gréng sont favorables à la mise en place de projets intergénérationnels dans les structures d'accueil de la commune (SEA – Services Education et Accueil; Maisons Relais) permettant la rencontre d'enfants et de jeunes avec des personnes du troisième âge. Des structures comme le CIPA de Howald pourraient s'y prêter.
- Afin de simplifier l'intégration des enfants de réfugiés, nous mettrons les locaux nécessaires à disposition et recruterons du personnel supplémentaire.
- La commune encourage toutes les mesures en faveur d'une éducation à la santé axée sur la prévention.

Quelques exemples :

- Une alimentation équilibrée dans les cantines scolaires, riche en fruits et en légumes, proposant chaque jour des plats végétariens de qualité.
- Les employés des cantines sont formés à la promotion d'une alimentation saine auprès des enfants
- Des quotas minimaux pour l'approvisionnement alimentaire des cantines scolaires et des maisons-relais afin d'utiliser davantage de produits biologiques de saison, des produits issus du commerce équitable et des produits régionaux,
- De multiples occasions de bouger pour les enfants, p.ex. dans la cour de récréation ou le parcours du trajet vers l'école à pied, en vélo ou en trottinette,
- La création d'infrastructures modernes suffisantes pour pratiquer le sport en milieu scolaire dans les environs immédiats. Les cours de natation doivent être plus particulièrement réorganisés afin d'éviter des transports inutiles et une perte de temps considérable. La possibilité de construction d'un nouveau bassin de natation (par exemple dans l'école prévue au sein du lotissement Rothweit) doit être analysée.
- L'éducation au développement durable est favorisée, afin de transmettre un comportement responsable et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. L'école montre l'exemple en matière de prévention et de tri des déchets, élabore des concepts visant à économiser la consommation d'eau et d'énergie, cultive un petit potager et soutient le commerce équitable et les projets Nord-Sud. En outre, la participation des élèves sera encouragée. La commune crée de nouveaux lieux d'apprentissage communaux ou régionaux, par exemple les crèches-nature et écoles-nature (« Naturschoul »).
- La commune veille à ce que le trajet vers l'école soit sécurisé afin que tous les enfants (p. ex. également à Itzig) puissent se rendre à l'école à pied. Au cas où un service de transport scolaire est proposé, celui-ci sera gratuit.

THÈME II. Vivre ensemble : Une commune pour tous

1. Notre objectif : créer un environnement adapté aux enfants et aux jeunes

La politique en matière d'enfance et de jeunesse poursuit plusieurs objectifs : créer un environnement adéquat afin que les enfants et les jeunes se sentent bien dans leur commune, encourager la participation, l'engagement et l'intégration sociale et aider les enfants et les jeunes défavorisés. En créant des possibilités de participation pour les enfants et les jeunes dans la commune, leurs souhaits et intérêts sont pris en compte dans l'élaboration de projets communaux et la participation et l'engagement social et politique sont encouragés dès le plus jeune âge.

Nos mesures :

- Afin de garantir l'autonomie des enfants et des jeunes dans leurs déplacements, les communes créent un réseau sécurisé de chemins piétons et de pistes cyclables, des trajets sécurisés vers l'école et offrent les meilleures conditions pour utiliser les transports en commun ainsi que des bus de nuit ou des bus spéciaux.
- La commune crée des projets d'habitation alternatifs, dans lesquels de jeunes adultes peuvent vivre en communauté.
- La commune se dote d'une stratégie pour lutter contre le chômage des jeunes au niveau local .En coopération avec les instances compétentes, elle crée des places de formation pour les jeunes souhaitant compléter un apprentissage et ayant peu de perspectives professionnelles.

2. Notre objectif : Offrir un programme culturel local varié

La culture est gage de qualité de vie et encourage l'intégration et la cohésion sociale au sein de la commune. La politique culturelle de la commune doit être diversifiée et tenir compte de la variété des intérêts culturels de la population. La vie culturelle doit être accessible pour tous. Dans ce sens la commune doit essayer de faire du nouveau CELO un lieu de rencontre vivant et attractif. Cette nouvelle structure devrait contenir une bibliothèque et une médiathèque offrant par exemple des conférences et ateliers au grand public.

3. Notre objectif : promouvoir le sport pour tous

En proposant et en soutenant des activités sportives, la commune joue un rôle important dans la promotion de la santé de ses habitants. Le sport remplit plusieurs fonctions ayant des incidences positives sur la cohésion sociale, le bien-être personnel, l'éducation et l'apprentissage. Le programme d'activités sportives de la commune doit être diversifié, accessible aux différents groupes sociaux et aux différentes tranches d'âge, aux sportifs fédérés et aux autres, et tenir compte des différents besoins de la population.

- La salle de sport supplémentaire, que nous demandons depuis des années, sera réalisée dans les plus brefs délais.
- Afin de soutenir les clubs dans leurs tâches toujours croissantes, nous envisageons la possibilité d'une assistance personnelle.
- Les initiatives sportives non fédérées seront soutenues.

4. Notre objectif : protéger la population de la pauvreté

L'une des tâches principales de la commune est de prémunir la population contre l'indigence et de lutter contre la pauvreté. Les communes connaissent le mieux les préoccupations de leurs citoyennes et citoyens et détectent en premier les problèmes sociaux. Par conséquent, elles jouent un rôle fondamental pour la préservation de la cohésion sociale. Les communes doivent veiller à ce que tous les citoyennes et citoyens aient le même accès à la vie sociale, qu'ils se trouvent dans une situation difficile ou non. Ce n'est qu'en misant sur l'égalité des chances qu'il est possible de protéger la population contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'endiguer ces phénomènes. Il est important de ne pas stigmatiser les personnes dépendantes du soutien et de l'aide sociale. L'objectif est de les affranchir petit à petit du soutien de l'office social pour qu'elles puissent reprendre les rênes de leur vie de manière autonome.

Nos mesures :

- Nous allons élaborer un plan social communal pour éviter l'exclusion sociale et la pauvreté. Ce plan social définira les priorités et les instruments politiques de la politique sociale de la commune. Il devra être révisé régulièrement, être adapté à l'émergence de nouveaux besoins et être examiné régulièrement au conseil communal. Ce plan social comprend essentiellement les éléments suivants :
 - Un état des lieux de la situation sociale ainsi que des besoins particuliers dans les différents quartiers et localités,
 - Des instruments et des aides à des personnes en situation difficile,
 - Une politique informative complète sur les prestations sociales dans la commune,
 - Un programme permettant à la commune de prévenir, d'éviter et de lutter contre la pauvreté.
- La commune aide à mettre en place une épicerie sociale dans la commune ou dans la région.
- Une attention particulière sera accordée à la prévention de la précarité énergétique.
 - Pour ce faire, la commune s'appuie sur le programme étatique « Assistance aux ménages en situation de précarité énergétique ». La commune organise une campagne d'information et de sensibilisation pour mettre en œuvre le programme étatique de promotion et d'investissement dans le domaine de la rénovation des bâtiments anciens pour les ménages à faibles revenus. Ce programme comprend également les logements locatifs.
- La commune propose une médiation immobilière et coopère avec l'Agence immobilière sociale et d'autres structures, telles que les institutions « housing-first » (priorité aux logements), actives dans le domaine des aides au logement. En parallèle, la commune établit un inventaire des logements vides et met leurs propriétaires en contact avec l'AIS.
- En jouant un rôle actif dans la construction de logements locatifs sociaux, la commune veille à proposer une offre suffisante de logements abordables, adaptés aux différentes situations personnelles et économiques de la population.

- La commune se montre solidaire envers les réfugiés et promeut la tolérance auprès des citoyens et citoyennes et des associations sur la question de l'accueil des réfugiés.

5. Notre objectif : faire de la politique du genre un véritable leitmotiv

La commune se dote d'une stratégie pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et s'engage activement dans la lutte contre les discriminations et les désavantages en raison du genre.

Nos mesures :

- déi gréng créeront de nouveau une commission communale pour l'égalité des chances.
- La commune signera la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau communal et régional. Cette charte définit des objectifs, des priorités et des mesures à appliquer dans un délai imparti.
- La commune sensibilise le grand public, en l'informant, à l'aide de campagnes de sensibilisation, des discriminations, des violences homophobes et de la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'égalité par exemple dans le cadre de la journée mondiale de la femme le 8 mars et de la journée mondiale des hommes le 3 novembre.
- Dans les écoles, les maisons-relais et les maisons de jeunes, la commune soutient des projets et des actions afin d'informer les élèves sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La lutte contre la violence domestique est également l'affaire de la commune. La commune soutient des foyers pour femmes et des services de conseil et sensibilise le grand public à la problématique de la violence conjugale.

6. Notre objectif : préserver l'autonomie et l'autodétermination des seniors

Dans la catégorie « seniors », la tranche d'âge devient de plus en plus large. La composition de ce groupe d'âge est très hétérogène, par conséquent, les besoins également : beaucoup de personnes âgées sont encore en bonne santé et mènent une vie active, d'autres ont une mobilité restreinte ou dépendent d'aides, la part des seniors étrangers augmente. La mise en réseau reste le principal défi pour faire face à l'isolement des personnes âgées. La commune doit aider les seniors à rester actifs et autonomes le plus longtemps possible. Le soutien aux échanges intergénérationnels et au vivre ensemble constitue également un objectif. La politique communale en faveur des seniors concerne de nombreux domaines et doit donc être planifiée en partenariat avec les services publics, les associations locales et les personnes concernées. Les compétences, les connaissances et les expériences des seniors sont des atouts qui méritent d'être exploités.

- De nouvelles formes d'habitation, telles que les logements abritant plusieurs générations ou des résidences encadrées sont encouragés.

- Des structures résidentielles supplémentaires permettant à nos résidents seniors de pouvoir rester dans leur communauté d'origine devront être créées.

7. Notre objectif : promouvoir la cohésion sociale et le respect de la diversité culturelle

La politique de l'intégration de la commune a pour objectif de garantir les mêmes chances à la participation à la vie sociale à tous les citoyennes et citoyens, indépendamment de leur origine et de leur culture. En promouvant l'intégration, la commune contribue à ce que la diversité sociale et culturelle constitue une richesse pour la société. Un vivre ensemble, fondé sur la compréhension et le respect mutuels, doit émerger. L'intégration est un processus permanent, auquel tout un chacun doit contribuer afin qu'elle devienne une réalité.

Nos mesures :

- Nous allons mettre en œuvre un Plan communal d'intégration. Des citoyennes et citoyens nouvellement arrivés peuvent être soutenus par des habitants de différentes nationalités (ambassadeurs) qui les aident à s'acclimater au sein de la commune.
- Afin d'encourager l'acceptation mutuelle et le dialogue interculturel, la commune lance un échange systématique entre les citoyens (nés) luxembourgeois(es) et non-luxembourgeois (es), telles que des tables de conversation ou des cafés linguistiques, par exemple. Par une politique d'ouverture, d'information et de rencontre, la commune encourage la tolérance et l'accueil des personnes réfugiées au sein de la population.
- La commune aide les autorités étatiques à créer des surfaces adaptées pour la construction de structures de primo-accueil ou accueil d'urgence pour les demandeurs d'asile.
- En agissant dans le domaine des logements (locatifs) sociaux, la commune veille à proposer une offre suffisante de logements abordables, adaptée aux différentes situations personnelles et économiques de la population.

8. Notre objectif : créer une société ayant une vision du monde ouverte et pluraliste

Au niveau communal également, il est possible d'adapter les relations entre l'État et l'Église à la réalité sociale actuelle. Cette réalité exige de la part des communes d'étoffer la gamme de services destinés à des personnes non-religieuses et de les rendre plus attrayants.

Nos mesures :

- La commune crée des infrastructures et des prestations qui permettent l'organisation de cérémonies laïques dignes et conviviales (p.ex. mariages et enterrements) ainsi que des rituels des différentes religions.
- De nouvelles formes de sépulture sont introduites et développées avec le cimetière forestier (inhumation autour d'arbres) et le jardin naturel du souvenir.

THÈME III.

Démocratie et administration : une commune ouverte

1. Notre objectif : fournir des informations complètes, promouvoir la transparence et l'accessibilité

La désaffection pour la politique et la perte de confiance envers les décideurs politiques ne peut être rétablie que grâce à davantage d'information et de transparence. Les forces politiques doivent sans cesse communiquer et expliquer leur travail aux citoyennes et citoyens. Il est de plus en plus important de préparer de manière ciblée les informations destinées aux différents groupes de la population et d'utiliser les nouvelles technologies.

Nos mesures :

- La commune accorde un large accès aux informations à la base des décisions prises au niveau communal.
- Afin que les citoyennes et citoyens puissent mieux comprendre le fonctionnement de la commune et de ses services, des informations générales sur les processus administratifs et décisionnels de la commune leur sont communiquées sous une forme accessible et dans un langage compréhensible.
- Les informations sur les activités, les projets et les décisions politiques de la commune sont rendues accessibles à tous les groupes de la population par différents canaux de communication. En ce sens, nous allons :
 - Publier régulièrement un bulletin d'information, disponible également en ligne. Le bulletin reproduira le contenu exact des discussions lors des débats. (Rapport analytique)
 - Examiner la possibilité de créer une « app » (Apple et Android) de la commune.
 - Compléter le site internet de la commune par une rubrique « Virtuelle Raider », comprenant sous forme électronique de nombreuses publications.
 - Introduire une page web sur laquelle tous les règlements communaux sont classés par thèmes et sont accessibles sous une forme actualisée / consolidée.
 - Informer la population en temps réel des chantiers et des déviations, y compris de leurs incidences sur les transports publics et des alternatives.
- Tenir compte des réalités linguistiques de la population locale dans les publications et les réunions d'information et publier les communiqués de la commune en plusieurs langues.
- La commune informe sans délai des incidents représentant un danger sanitaire pour la population, par exemple, en cas de dépassement des niveaux limites de l'eau potable. Elle transmet des informations provenant d'autres domaines aux habitants, p.ex. sur les polluants atmosphériques.
- Afin de permettre à la population de participer à des réunions publiques du conseil communal, celles-ci se tiennent de préférence en dehors des heures habituelles de travail.

- Les réunions publiques du conseil communal sont diffusées en direct sur Internet et archivées et rendues accessibles sur le site web de la commune.
- Lors de projets d'envergure, tels que des nouvelles constructions ou de nouvelles dispositions réglementaires, des réunions publiques sont organisées le plus tôt possible. Les documents importants sont publiés sur le site web de la commune.
- Le collège des échevins est disponible dans les heures de consultation publiques pour écouter les préoccupations des citoyennes et citoyens et des séances de questions - réponses sont introduites dans le cadre des réunions du conseil communal. Les compétences des membres du collège des échevins sont rendues transparentes.
- Au conseil communal, des bilans dans les différents domaines sont présentés et discutés régulièrement (affaires sociales, environnement, genre, etc).
- Le budget communal et le plan financier pluriannuel sont publiés.

2. Notre objectif : créer des situations participatives : chacun a son mot à dire

Les citoyennes et citoyens doivent être impliqué(e)s dans les décisions politiques, car les décisions communales définissent leur environnement immédiat ainsi que le vivre ensemble dans la commune. Le processus décisionnel politique doit être transparent et la participation de tous les groupes de la population doit être garantie.

Nos mesures :

- déi gréng veulent rechercher de manière proactive l'échange avec les citoyennes et citoyens, en ayant recours à des commissions consultatives, des réunions publiques et des consultations, afin de mieux préparer les décisions dans la commune et de les discuter. De manière générale, il faut veiller à ce que les groupes de la population qui d'habitude ne participent pas aux processus décisionnels le fassent, par exemple les personnes socialement défavorisées, les migrants, les parents élevant seuls leurs enfants.
- Le règlement interne du conseil communal, à côté des dispositions sur le fonctionnement du conseil communal, donne des informations complètes sur le fonctionnement, la composition et les compétences des commissions consultatives. Ce règlement précise également que les représentants de la commune dans les syndicats communaux et les autres organes doivent faire rapport au moins une fois par an et que le conseil communal leur accorde un mandat pour les décisions importantes.
- Les commissions consultatives sont composées de manière paritaire en comportant autant de femmes que d'hommes. Il faut veiller à ce que des citoyennes et des citoyens non-luxembourgeois (es) soient également impliqué(e)s. À côté des représentant(e)s politiques, des associations locales et des citoyennes et citoyens intéressé(e)s sont également impliqué(e)s.
- Lors de la planification de grands projets et de la résolution de problèmes ou de conflits, les commissions concernées sont impliquées.
- Les projets d'aménagement de l'espace public sont discutés et planifiés localement avec les citoyennes et citoyens, les documents sont rendus accessibles par internet et il sera également possible de participer via échange électronique.

- La population non-luxembourgeoise sera sensibilisée à s'inscrire sur les listes électorales et ceci déjà au moment de leur inscription au bureau de population.
- Les enfants et les jeunes participent de manière active à la vie communale par le biais de conseils communaux des enfants et des jeunes ou d'autres processus démocratiques.
- Le collège des échevins et le conseil communal organisent annuellement (ou plus souvent, en fonction des besoins) des consultations avec les citoyennes et citoyens dans les différents lieux.
- Des plateformes de communication et de rencontre seront mises en place afin de permettre aux citoyens de faire connaissance.
- Un large débat public, axé sur le développement futur de la commune, sera initié.

3. Notre objectif : être au service des citoyennes et des citoyens

Déi gréng veulent offrir aux citoyennes et citoyens des services communaux optimaux. Des procédures administratives simples, des guichets répondant au mieux aux besoins des citoyens et une vaste offre de démarches par Internet rapprochent la commune de ses citoyens et entraînent davantage d'efficacité et d'acceptation. Le sentiment de vivre dans un environnement sûr contribue également au bien-être des citoyennes et citoyens.

Nos mesures :

- La commune met en place un guichet central ou un guichet citoyen qui présente l'ensemble des prestations administratives et sociales et toutes les informations requises à partir d'un seul endroit.
- De nombreuses démarches devraient pouvoir être effectuées par Internet. Des formulaires simples et des informations exhaustives sont proposés en ligne. Un service d'information électronique tel que « sms2citizen » est mis en place.
- Les horaires d'ouverture des services administratifs sont étendus et adaptés aux besoins de la population.
- La commune veille à ce que les informations et la communication soient accessibles également aux personnes handicapées, p.ex. en adaptant l'accès des pages web de la commune.
- La commune veille à offrir un accès large aux médias numériques. Par ailleurs, des cours d'introduction et des formations continues sont proposés aux différents groupes d'âge de la population.
- La commune soutient l'utilisation de logiciels libres et « open source » afin de donner à tous un accès simple et gratuit aux informations et services en ligne.
- Afin de renforcer la cohésion sociale, la commune encourage des initiatives dans le domaine du bénévolat et soutient les fédérations et les associations dans leur travail. À côté des subventions ordinaires et des locaux de réunion mis gracieusement à disposition, ce soutien peut également prendre la forme d'aides spéciales pour des trajets en bus, des frais d'impression, des frais de traduction, la garde d'enfants etc. Dans le cadre d'un échange actif avec les associations, d'autres aides, p.ex. un accompagnement professionnel, peuvent être discutées. De nouvelles formes d'initiatives

citoyennes telles que le mouvement de la transition, des initiatives communautaires, etc. sont encouragées.

- La commune met à disposition des médiateurs pour résoudre des conflits de voisinage.
- La commune s'engage en faveur de la formation continue de ses collaborateurs, y compris dans le domaine du service à sa clientèle.
- Les processus administratifs sont analysés et, le cas échéant, optimisés.
- La commune facture ses fournitures et ses services de manière transparente et met à la disposition du client un dispositif de comparaison précisant la consommation moyenne ainsi que des pistes pour réduire les coûts.
- Avec les acteurs étatiques, la commune informe des aspects de la sûreté publique, p.ex. évitement de la violence, formation en vue d'atténuer un conflit, criminalité sur Internet, sécurité des bâtiments, utilisation de caméras de surveillance, etc.

THÈME IV. Développement urbain et communal – Une meilleure planification, une meilleure qualité de vie

1. Notre objectif : Planifier le développement communal de manière optimale

Afin de régler les problèmes actuels dans les domaines de la mobilité, de la construction de logements, de la consommation énergétique et de l'expansion urbaine, les communes doivent assumer leurs responsabilités, aux côtés de l'État. Il est indispensable que le plan d'aménagement général et les plans d'aménagement particuliers suivent les conditions fixées dans les plans sectoriels et les plans d'occupation du sol sur les points suivants : mixité des fonctions (travail, habitation, commerce, loisirs), utilisation des surfaces, chemins courts, espaces de loisirs et de détente de proximité et consommation énergétique.

Nos principes de base pour un PAG vert:

- Le Plan d'aménagement général est élaboré de manière à ce que les surfaces au sein du périmètre de construction soient d'abord utilisées de manière optimale (plus grande densité dans l'espace intérieur, « dents creuses ») avant l'attribution de nouveaux terrains. déi gréng n'augmenteront le périmètre de construction que de manière ponctuelle et en faisant preuve de circonspection.
- De manière générale, nous allons orienter le Plan d'aménagement général de manière à ce que des trajets quotidiens, p.ex. pour les courses, les services, les espaces de détente de proximité, les écoles, les espaces de loisirs et les services administratifs puissent être effectués à pied, à vélo ou en transports en commun.
- La commune s'engage à préserver et à valoriser le patrimoine bâti historique et les structures qui se sont développées dans un contexte précis, p.ex. les centres des localités. C'est tout le contraire de ce qui a été réalisé ces dernières années.

- L'installation de petits commerces de proximité doit être soutenue par la commune (exemple : épicerie à Itzig)
- Des surfaces de construction à des fins d'habitation ou des projets de construction publics doivent être attribués et planifiés en fonction de différents aspects liés aux transports (chemins courts, connections aux transports en commun, mobilité douce). De même les critères énergétiques (réseau de chaleur de proximité, orientation sud des constructions, récupérateurs d'eau, énergies renouvelables) devraient faire partie des critères prioritaires de gestion durable de projets tel que le lotissement Rothweit II.
- Avant de prendre des décisions sur de nouveaux projets, la commune doit tenir compte des conséquences écologiques à long terme (pollutions, inondations dues à l'imperméabilisation de la surface bâtie...)
- Dans le cadre de projets de construction de routes ou de la planification de places publiques, la commune veille à placer systématiquement des pistes cyclables. Nous proposons de créer pour Hesperange un réseau de pistes cyclables inter- et intracommunal cohérent et attractif permettant à la fois aux habitants de circuler à vélo en toute sécurité entre les différentes localités de la commune et de rejoindre la ville de Luxembourg et plus particulièrement les quartiers du Limpertsberg et du Kirchberg sans danger et sans aucune variation de durée de trajet en connectant ce réseau à la piste cyclable le long de l'Alzette.
- Dans ce concept « vélo » pour l'ensemble de la commune, nous allons inscrire dans le PAG qu'à côté des pistes cyclables sécurisées pour les déplacements quotidiens, il faut prévoir également suffisamment d'emplacements sécurisés pour garer les vélos.
- Des emplacements pour vélos en nombre suffisant et facilement accessibles seront prévus près de tous les bâtiments commerciaux et résidentiels.
- Nous nous engageons pour le développement de la cité jardinière le long de l'Alzette afin que les familles puissent participer à des projets de potagers communautaires, de créer un lieu de rencontre dans la nature et de sensibiliser les enfants au contact et au respect de la terre.
- déi gréng veulent aborder le problème de la pollution lumineuse, adapter l'éclairage public et rendre discret l'éclairage des bâtiments publics.
- À l'aide de projets pilotes, nous allons soutenir de nouvelles formes d'habitation, p.ex. des logements en communauté, comportant éventuellement des aspects intergénérationnels, des quartiers sans voitures.

2. Notre objectif : construire intelligemment, créer des logements abordables

En s'engageant activement dans le domaine du logement, la commune veille à créer des logements abordables pour les différents groupes de la population. Pour cela il faut que la commune dispose d'une réserve de terrains constructibles.

Les instruments de notre politique du logement :

- Pour les nouveaux lotissements, nous allons élaborer des lignes directrices pour le développement de plans d'aménagement particuliers. Ainsi, nous fixerons d'emblée des critères pour des logements sociaux et écologiques. Par exemple, une mixité équilibrée des différents groupes de la population et des couches sociales (différentes catégories de prix), des matériaux de construction sains et recyclables, l'utilisation d'énergies renouvelables, la planification des transports en amont, la densité de construction, l'installation de

récupérateurs des eaux de pluie dans un souci d'économie d'eau mais aussi de rétention des eaux de pluie pour lutter contre les inondations.

- La commune encourage les projets de lotissements écologiques en accordant une attention particulière à la consommation et à l'approvisionnement énergétique. Elle introduit un programme d'investissement qui aide les familles à faibles revenus à assainir leur logement sur le plan énergétique.
- La commune s'engage à construire des logements à coûts modérés destinés à la location pour garantir une mixité sociale.
- Nous allons promouvoir de nouvelles formes d'habitation : Projets d'habitation intergénérationnelle, des logements permettant la cohabitation (Wohngemeinschaften), usage communautaire d'espaces de vie comme les jardins, etc.
- Lors de la vente de logements sociaux communaux, nous allons veiller à ce que la commune garde un droit de préemption sur ces logements.
- La commune utilise toutes les mesures prévues par la loi afin de lutter contre la spéculation immobilière.
- La commune s'engage à créer des structures d'habitation pour les personnes du troisième âge afin que les personnes âgées puissent continuer à vivre dans la commune.

3. Notre objectif : Offrir davantage de services en misant sur la coopération régionale

Nos mesures pour promouvoir la coopération régionale :

- La priorité est accordée à la planification de la mobilité régionale en intégrant les transports en commun, les pistes cyclables et la gestion des emplacements de stationnement dans un concept global. Ainsi, de meilleures dessertes de bus s'imposent à Fentange et à Itzig surtout aux heures de pointe. Nous préconisons ainsi la mise à disposition à court terme de navettes reliant Hesperange à Fentange, Hesperange à Itzig et aussi Luxembourg-gare à Itzig en passant par le Itzigersté.
- Un échange régulier avec les autres communes de la région - y compris des pays voisins - est lancé et cultivé en matière de planification de la mobilité.
- Nous allons aborder régulièrement la coopération régionale au conseil communal et donner aux représentants communaux un mandat dans le cadre de décisions importantes.

4. Notre objectif : créer une offre optimale pour améliorer la mobilité

La mobilité pour tous exige une panoplie variée de modes de transports. La stratégie globale pour une mobilité durable (concept MoDu) s'applique tant au niveau national qu'au niveau communal et se fonde sur un système de mobilité en réseau ayant pour objectif d'accroître, de manière considérable, la part des piétons et des cyclistes (25 %) et des transports en commun (25 %). Elle vise à garantir une combinaison agréable et rapide de plusieurs modes de transport - vélo, bus, tram, train et voiture - entre le point de départ et le lieu de destination. En outre, l'utilisation d'un moyen de transport, plutôt que sa propriété, gagnera en importance. Les communes ont un rôle important à jouer à cet égard.

Nos mesures :

- Pour atteindre les objectifs fixés dans le concept MoDu (Stratégie globale pour une Mobilité Durable), nous allons élaborer un concept de mobilité régional, en coopération avec les communes voisines de la région et de l'administration étatique, qui intégrera toutes les formes de mobilité.
- déi gréng s'engagent pour une amélioration des *services Flexibus, Late Night Bus et Night Rider* et la création d'emplacements couverts pour garer des vélos près des arrêts de bus.
- Comme 40 % des déplacements effectués au quotidien se font sur une distance inférieure à 3 km, nous allons élaborer un concept communal / régional pour une mobilité active (vélo, piétons, etc.). La part des transports individuels effectués en voiture sur de courtes distances étant trop importante, l'attractivité de la mobilité douce doit être revue. Grâce à de bonnes infrastructures, au développement d'un réseau inter- et intracommunal, une communication continue et un suivi régulier, l'usage du vélo comme moyen de déplacement quotidien pour les trajets locaux se répandra. Des abris sécurisés et couverts pour vélos ou des parcs à vélos seront installés près des bâtiments et des structures publiques, de la gare du tram à Howald et des arrêts de bus. La piste le long de l'Alzette sera éclairée par un éclairage écologique. Le pont *Néckelsbrëck* qui aboutit dans la rue de Sangen doit être aménagé et repensé. Le système E-bike en place à l'heure actuelle devra être aménagé en étant connecté au système de la ville de Luxembourg.
- Un accès facile et sûr à la piste cyclable le long de l'Alzette depuis le plateau de Howald et le plateau d'Itzig sera aménagé pour vélos et piétons. Une étude de faisabilité de construction d'un accès direct (pont) pour piétons et cyclistes du plateau de Howald à la nouvelle gare de Howald sera demandée.
- Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les conditions organisationnelles et techniques de la mobilité de demain sont créées telles que les couloirs de bus et de tram, les emplacements pour des initiatives de car-sharing, l'électromobilité, des voies cyclables rapides dans la région. Nous veillerons à lever les obstacles à l'accessibilité dans l'espace public et mettrons en oeuvre des mesures d'évitement et d'apaisement du trafic. Plusieurs routes de nos villages et quartiers résidentiels sont devenues des voies de transit très fréquentées comme par exemple *Op der Aessen* à Fentange et des rues dangereuses pour la population comme *la rue de Hesperange à Itzig/ rue d'Itzig à Hesperange* où des accidents graves arrivent régulièrement. Ces routes doivent être réaménagées afin de les rendre moins dangereuses pour les habitants et moins attractives pour les voitures de passage en suivant les exemples des communes de Sandweiler, Bettembourg, Reisdorf et Differdange.
- des zones de limitation de vitesse à 30 km/h doivent être mises en place, même au niveau des routes nationales, des zones « shared space » (espaces partagés) doivent obliger les voitures de passage à repenser leur conduite.
- En cas de construction de nouveaux lotissements, un concept de transports est élaboré, plaçant la qualité de vie à l'avant-plan et donnant la priorité à la mobilité active. Ainsi le futur nouveau lotissement de Howald devra être relié à la station de tram de Howald par une piste cyclable. La gare de Howald devra être rendue accessible par un réseau de pistes cyclables depuis les différentes localités de la commune. Une offre de « car-sharing » (auto partage) reliée à la ville de Luxembourg devra remplacer le système car-sharing de CityMov en place à l'heure actuelle.
- La commune mène des campagnes pour promouvoir une mobilité durable et informe les habitants de l'offre locale en transports en commun (horaires clairs et actualisés, billets gratuits pour les nouveaux arrivants). Nous mettrons des vélos de fonction électriques à la disposition des fonctionnaires communaux ainsi que les infrastructures nécessaires pour les

employés (parkings à vélos, douches). La commune encourage les entreprises implantées sur son territoire à faire de même.

- La commune encourage les entreprises installées sur son territoire à réaliser des études sur les besoins de mobilité de leurs employés.
- déi gréng veilleront à aménager des chemins piétonniers et des voies cyclables sécurisées. Cela sera discuté et planifié avec les citoyennes et citoyens concerné(e)s sur place. Les parents et les enfants sont sensibilisés à renoncer à la voiture pour se rendre à l'école. Le service offert par le Pedibus pourrait être élargi en réaménageant les routes dangereuses où ce service n'est pas encore assuré.
- Le contournement sud de Hesperange est une des mesures nécessaires face aux embouteillages sur les routes de la commune et face au trafic actuel et futur généré par le développement du ban de Gasperich. Nous soutenons toute solution ayant le plus petit impact sur les habitants de la commune et où la nature sera privilégiée.
- L'électromobilité doit être davantage encouragée au sein de la commune en augmentant le nombre de prises de recharge rapide pour véhicules électriques. Le système de recharge en place à l'heure actuelle est quasiment inutilisable pour les particuliers détenant un véhicule électrique, une seule prise de recharge étant de temps en temps disponible pour 15000 habitants.

Thème V.

Santé, protection de l'environnement et de la nature :

Un environnement sain, une nature riche et diverse

1. Notre objectif : préserver la richesse naturelle et un environnement sain

Les communes peuvent contribuer grandement à la préservation de la biodiversité et faire avancer la protection de la nature et de l'environnement au niveau local. La biodiversité constitue la base d'un système écologique stable et le fondement essentiel de la vie des plantes, des animaux et des hommes. Respirer un air pur et profiter du calme font partie de la protection de la santé. Grâce à des mesures préventives, telles que des espaces verts à proximité, la mobilité douce, des mesures d'apaisement du trafic ou des matériaux et des denrées alimentaires écologiques, la commune œuvre en faveur d'un environnement sain et d'une qualité de vie élevée.

Nos mesures :

- À côté des réserves naturelles protégées au niveau national, des zones protégées seront définies au niveau de notre commune, en coopération avec les administrations étatiques compétentes et les organisations de défense de l'environnement. Afin de mettre en œuvre des mesures de protection de la nature dans des espaces verts, telles que la protection des sources et des cours d'eaux, la commune cherche des solutions avec les propriétaires fonciers par l'achat ou l'échange de surfaces. La commune se constitue une réserve de terrains.

- Les zones de construction et les quartiers des localités sont systématiquement verdis par des arbres et des espaces verts ou des parcs à proximité. Les espaces verts dans les localités remplissent plusieurs fonctions : ils influencent le microclimat local, permettent aux usagers de se détendre et de se ressourcer, d'être en communion avec la nature ; par ailleurs, ils abritent de nombreux biotopes. En outre, ils jouent un rôle important pour s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes découlant du changement climatique :
 - Les espaces verts sont gérés sans pesticides et en harmonie avec la nature.
 - La commune sensibilise les ménages et les entreprises dans les zones industrielles ou commerciales, par un travail ciblé, aux espaces verts de proximité et propose un conseil spécialisé.
 - Les cours d'eau et les étangs continuent à être renaturés à l'intérieur des localités.
 - Les arbres en zone urbaine sont recensés et gérés dans un registre des arbres (« Baumkataster »).
 - La commune propose aux citoyens intéressés de parrainer des arbres et de prendre en charge les soins à apporter aux arbres.
 - La commune soutient le verdissement des toits et des façades.
 - Les espaces verts sont reliés entre eux ainsi qu'avec les zones vertes à l'extérieur des localités. Ainsi, la qualité d'habitation et de vie est améliorée et de nouveaux biotopes pour de nombreux animaux et plantes sont créés.
- La gestion des forêts communales continuera sous la certification FSC. (La certification - Forest Stewardship Council - atteste que l'exploitation des forêts prend en compte des aspects écologiques, sociaux et économiques.)
- La commune adhère au sein du syndicat pour la protection de la nature.
- La commune mène des campagnes de sensibilisation sur le bien-être des animaux et n'autorise pas des jeux de cirque impliquant des animaux.
- La commune continue de ne pas utiliser d'organismes génétiquement modifiés et vise une gestion à 100% sans pesticides, elle mènera des campagnes d'information et renonce à des produits génétiquement modifiés dans ses travaux jardiniers, ses achats alimentaires et dans les cantines scolaires.
- La commune impose, pour l'approvisionnement des denrées alimentaires proposées aux enfants dans les cantines scolaires et les maisons-relais, d'utiliser davantage des produits biologiques de saison ainsi que des produits issus du commerce équitable et de la production locale.
- La commune informe les ménages des dangers de l'utilisation de produits phytosanitaires et présente des alternatives à l'utilisation de pesticides.
- La biodiversité ne doit pas rester une formule vide. La commune a le devoir de s'engager à établir des programmes pour le maintien de la biodiversité et la protection des espèces (abeilles ...)
- Des vergers seront aménagés et gérés en communauté
- Plus de cités jardinières, des potagers communautaires et des potagers scolaires sont mis en place et gérés d'après des critères écologiques.
- La commune veille à garantir une meilleure qualité de l'air et une moindre pollution acoustique, en misant sur la réduction du transport motorisé individuel et en promouvant la mobilité douce.

- La commune soutient et informe activement la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le bruit et le programme national de la qualité de l'air.
- Dans ses bâtiments et structures techniques, la commune prévoit des mesures de protection optimale contre le bruit et une excellente acoustique pour les salles, voire les appliques ultérieurement dans le cadre de travaux de rénovation. Dans son règlement sur les bâtisses, la commune propose que pour les bâtiments situés le long de routes nationales, caractérisées par une forte circulation, des mesures supplémentaires de protection contre le bruit soient adoptées, par exemple le triple vitrage.
- Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments, de logements, de crèches, d'écoles etc. des mesures de construction saine sont appliquées en continu afin de lutter contre toute source de contamination chimique, biologique ou physique et de parer aux risques pour la santé (pollution intérieure / indoor pollution).
- Afin de lutter contre la pollution lumineuse, un éclairage LED lumière chaude (< 3000 k) est utilisé systématiquement dans les espaces publics, dont l'utilisation est limitée dans le temps et dont les sources de lumière sont aménagées de manière intelligente et protégée. L'installation de grands écrans publicitaires seront empêchés.
- La commune travaille activement en collaboration avec les instances étatiques à l'élaboration d'un plan de prévention d'émission de particules fines

2. Notre objectif : une qualité de l'eau excellente

Les communes doivent garantir à leur population une excellente qualité de l'eau potable et contribuer à la protection des eaux ainsi qu'à celle des sources d'eau potable locales. Le prix de l'eau couvrant les coûts fournit aux communes les moyens financiers nécessaires pour atteindre ces objectifs, car il constitue un véritable outil de pilotage pour une gestion responsable de cette ressource précieuse qu'est l'eau. Le changement climatique, caractérisé par des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que l'évolution démographique exigent d'adapter les infrastructures communales afin de protéger la population et de préserver la nature et l'environnement.

Nos mesures :

La commune définit un concept pour économiser de l'eau :

- Elle mène des campagnes de sensibilisation pour promouvoir les économies d'eau en impliquant les ménages et les entreprises.
- La population est sensibilisée régulièrement à utiliser l'eau de manière économe, p.ex. par des conseils sur le bon comportement et la technique à adopter.
- Les personnes dépendantes d'aide sociale reçoivent, via l'office social, un conseil et un soutien pour utiliser des techniques permettant d'économiser de l'eau.
- L'utilisation des eaux de pluie dans les bâtiments privés et commerciaux restera subventionnée également par le biais de la commune.
- La commune réduit la consommation d'eau dans ses propres bâtiments et installations en installant par exemple des robinets à capteurs contrôlés. Le réseau d'approvisionnement en eau de la commune est réparé et entretenu. L'installation d'une surveillance électronique du réseau de distribution informe en permanence de

toute fuite d'eau. Des projets-pilotes de récupération d'eau grise (eaux usées faiblement polluées) et de collecte d'eaux de pluie sont réalisés pour les structures publiques.

- La commune veille à proposer un prix de l'eau qui permette de couvrir les coûts afin d'inciter les économies d'eau. À côté du prix de l'eau couvrant les coûts, nous allons prévoir une allocation de vie chère pour les ménages à faibles revenus.
- Qualité de l'eau, protection de l'eau potable et des eaux :
 - La commune protège ses propres sources d'eau potable. Afin de préserver la qualité de l'eau potable et des eaux de surface, la commune met en œuvre les mesures de la directive-cadre sur l'eau.
 - La commune définit ses zones de protection d'eau potable et applique les mesures nécessaires pour protéger et utiliser ses sources avec les administrations étatiques, les entreprises concernées et les communes voisines.
 - La commune s'implique activement pour conclure des contrats de rivières ou des conventions entre les administrations publiques et les exploitants agricoles afin de protéger les cours d'eau.
 - La commune informe et sensibilise la population aux incidences des rejets de polluants dans les eaux usées et à l'évitement de ces pratiques.
 - Mesures contre les inondations et les crues :
 - En séparant l'évacuation des eaux de pluie et des eaux polluées, il faut traiter moins d'eaux résiduaires.
 - Le risque d'inondation est atténué grâce à :
 - Des possibilités systématiques d'infiltration des eaux de pluie grâce à une renaturation des cours d'eau et au réaménagement des zones inondables naturelles
 - La dés- imperméabilisation des surfaces,
- Les mesures de protection contre les crues ne sont efficaces que si elles sont mises en œuvre de manière régionale - une coopération régionale entre les communes est ainsi indispensable.
- La commune connecte enfin la zone industrielle de Fentange au réseau de canalisation afin d'éviter le déversement de leurs eaux usées directement dans l'Alzette.
- La commune veille à garder vivants nos ruisseaux et rivières et essaiera par tous les moyens d'améliorer dans les meilleurs délais la piètre qualité de nos eaux de surfaces (Izege Baach, Drosbaach)

3. Notre objectif : gestion des déchets : passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire

La prévention des déchets constitue la plus haute priorité, car tout déchet évité décharge la nature et l'environnement. Le développement d'une économie circulaire poursuit l'objectif de consommer moins de ressources en revalorisant les déchets ou les produits qui ne sont plus utilisés. Afin de réussir la prévention et la valorisation des déchets, nous devons tous apporter un coup de main : les communes doivent susciter la prise de conscience nécessaire auprès des ménages et des entreprises et donner des incitations appropriées.

Nos mesures :

- La commune élabore un concept de gestion des déchets en accordant la priorité à la prévention des déchets. En parallèle, elle donne des conseils aux ménages pour éviter les déchets ménagers et encourager le compostage.
- Afin de sensibiliser la population et les entreprises à la prévention des déchets, la commune mène un travail de sensibilisation auprès de la population en prônant des achats moins gourmands en ressources et une utilisation responsable des ressources.
- Dans l'administration communale, au sein des infrastructures communales telles que les écoles, les maisons-relais, à l'occasion de fêtes ou des événements sportifs, une prévention et un tri exemplaires des déchets sont réalisés. En le faisant, il faut veiller systématiquement à utiliser des alternatives aux récipients et à la vaisselle jetables et s'engager contre le gaspillage et le tri séparé des denrées alimentaires. La commune enjoint aux organisations d'organiser leurs événements publics en veillant à produire peu de déchets.
- La commune soutient la lutte contre le gaspillage alimentaire et veille, en particulier dans les cantines scolaires, à ce que les denrées alimentaires soient utilisées de manière responsable.
- La commune élabore un concept contre l'abandon de déchets sur la voie publique (littering), propose des cours d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans les écoles et soutient des actions de collecte de déchets pendant et lors de toutes manifestations sportives ou lors d'événements locaux.
- La commune élabore un concept en faveur de la réutilisation et du traitement ultérieur des biens. Elle soutient ou lance des ateliers d'échange et de réparation, elle développe un atelier de réparation communal ou régional, elle mise systématiquement sur une manière de construire en limitant l'utilisation de nos ressources lors de la construction de nouvelles infrastructures.
- Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments ou de logements, la commune veille à ce que des matériaux de construction recyclables et écologiques soient utilisés.
- La commune sensibilise les entreprises et la population à éviter les déchets de construction et de démolition dans la mesure du possible.
- Les achats de la commune se basent sur les critères écologiques, sociaux et éthiques (papier, matériel de bureau, bois, produits de nettoyage)

THÈME VI. Donner l'élan pour transformer la société

1. Notre objectif : la commune, moteur de changement social et consommateur responsable

En encourageant l'implantation de petites et moyennes entreprises innovantes, la commune contribue à la diversification économique et à la création de nouveaux emplois. En le faisant, elle vise en particulier l'implantation ciblée d'entreprises produisant des produits ou ayant des processus de production porteurs d'avenir et respectueux de l'environnement.

Après l'État, les communes sont le principal maître d'ouvrage et employeur. En ce sens, grâce à l'attribution de marchés publics et à la répartition des deniers publics, elles jouent un rôle important pour l'émergence d'une autre économie également d'un autre « vivre ensemble ». Par leur comportement, elles peuvent montrer l'exemple dans leurs propres bâtiments et encourager la population à emboîter le pas.

Nos mesures :

- La commune effectue une analyse sur les atouts et les faiblesses du potentiel économique, social et touristique local.
- Une offre équilibrée de structures économiques est développée, les communes encouragent en particulier une mixité entre structures de distribution de denrées alimentaires et petites entreprises artisanales ou de services. Ainsi, des épiceries de village sont à préconiser.
- Dans le cadre du pacte climat, la commune organise un échange régulier avec les entreprises locales.
- Des mesures de protection de l'environnement et d'économies d'eau dans les zones industrielles et commerciales sont définies et mises en œuvre en concertation. La commune apporte un conseil spécialisé à cet égard.
- La commune agit en sa qualité de consommateur et met en œuvre, éventuellement dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs économiques privés, des projets innovateurs et durables, tels que des lotissements énergétiques plus, des logements communautaires, des réseaux de chaleur de proximité, des installations solaires, des initiatives de covoiturage. Elle met en avant le système d'autopartage.
- Des pépinières d'entreprises sont mises à disposition de jeunes entreprises pour les aider à dépasser des difficultés de démarrage.
- Déi gréng, en s'inspirant du modèle des villes en transition (« transition towns »), vont soutenir des initiatives locales et régionales en vue d'autres formes d'habitation (des coopératives d'habitation), de nouvelles formes économiques (économie circulaire grâce à la réparation), une production de l'énergie décentralisée (coopératives énergétiques) et une production locale de denrées alimentaires (potagers communautaires). Des structures et des bâtiments communaux sont mis à disposition pour de tels projets innovants et pour la production énergétique décentralisée.
- En ce qui concerne la consommation de biens, de produits et de services, la commune suit des critères écologiques, sociaux et éthiques. Ces critères sont pris en compte lors de l'attribution de deniers publics (passation de marchés publics), p.ex. dans les cahiers des charges des appels d'offres, lors de l'attribution de commandes et de l'achat de marchandises, lors des investissements, lors des subventions accordées à des organisations.
- En augmentant le quota minimal dans le domaine de l'approvisionnement en denrées alimentaires dans les structures communales, la commune soutient une utilisation accrue de produits biologiques de saison, des offres de produits végétariens, ainsi que de produits issus du commerce équitable et des produits régionaux.
- En tant que commune "alliance pour le climat" (Klimabündnisgemeinde), elle contribue à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'accord de Paris - la COP 21, en coopérant de manière active aux programmes nationaux de protection du climat. Des actions communales en vue de la réduction des émissions de CO2 sont entreprises et des projets y associés sont réalisés. Des objectifs de réduction d'émissions de CO2 sont fixés au niveau communal et un bilan CO2 est élaboré et actualisé régulièrement.
- La commune est consciente de son rôle de modèle de référence et essaie, par des actions concrètes (carte M pour le personnel communal, vélos de fonction (électriques), prévention des déchets, etc.), à impliquer également la population et à influencer ainsi le comportement de celle-ci en matière de consommation.

- Des projets locaux dans des pays en développement sont soutenus, voire développés avec les personnes concernées. Afin de sensibiliser la population locale aux problèmes dans ces pays et à leur culture, celle-ci est impliquée dans les projets.
- La commune contribue à atteindre les objectifs pour le développement durable et organise régulièrement des campagnes et des soirées d'information sur la problématique Nord-Sud.
- Elle développe une prise de conscience sur le mode de vie des populations de l'hémisphère Sud et veille à un échange approprié entre le Nord et le Sud. Elle réalisera des projets concrets avec des partenaires du Sud. Elle soutiendra les organisations luxembourgeoises ou des organisations du Sud qui exécutent des projets à développement durable. Elle participera à des initiatives internationales qui traitent les causes réelles e.a. de la faim, des conflits et des vagues de réfugiés tout en proposant des alternatives.
- La commune loue ses surfaces en suivant des critères écologiques et sociaux et achète les produits élaborés sur ces surfaces, p.ex. dans les cantines scolaires.
- Des jumelages avec des communes et des villes étrangères sont conçus de manière à ce que des échanges concrets, des contacts réels et des partenariats puissent émerger entre les citoyens. Grâce à ces partenariats, des réseaux de l'innovation et de la créativité sont développés dans les communes.

2. Notre objectif : passer complètement aux énergies renouvelables

Déi gréng poursuivent l'objectif de couvrir l'intégralité de la consommation énergétique par des énergies renouvelables. La sortie de la dépendance du pétrole et du nucléaire doit également être amorcée au niveau local. L'utilisation d'énergie régénérative locale sur place, la création d'une valeur ajoutée communale et d'emplois régionaux s'inscrivent dans le même objectif.

Nos mesures :

- Le concept énergétique de la commune est actualisé et mis en adéquation avec les objectifs de l'accord de Paris (COP 21), et les objectifs du développement durable des Nations unies. Un catalogue de mesures correspondant est élaboré et mis en œuvre de manière continue.
- Dans le cadre du pacte climat, la commune se dote d'un concept en vue de faire des économies d'énergie et d'utiliser l'énergie de manière plus efficace. Elle continue à promouvoir activement les économies d'énergie et à conseiller les ménages et les entreprises. Un suivi permettra de contrôler la consommation totale d'énergie et de peaufiner le concept des économies d'énergie.
- L'intégralité du territoire de la commune est analysée systématiquement en vue d'évaluer s'il se prête à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables et le potentiel existant (sites de parcs éoliens, production de bois, cadastres solaires, biomasse agricole, etc.) est exploité. La commune continue à lancer des installations communautaires de panneaux photovoltaïques sur des toits communaux.
- Pour les nouvelles constructions de la commune, une attention particulière est accordée à l'utilisation de matériaux de construction écologiques et éco biologiques. Il faut tenir compte d'un éventuel changement d'affectation ultérieur des bâtiments et du caractère recyclable des matériaux de construction.
- Nous allons informer les ménages des nouveaux instruments étatiques (paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen ») pour l'assainissement énergétique des logements privés et les conseiller dans le cadre du pacte climat.
- La commune renforce l'électromobilité en dotant le parc automobile communal de voitures électriques et en installant systématiquement des bornes de chargement pour encourager l'électromobilité privée.

- Les nouvelles zones commerciales et les lotissements tiennent compte d'une planification efficiente en énergie (orientation des bâtiments, projection de l'ombre, réseau de chaleur de proximité,...).
- La commune participe à des initiatives antinucléaires et soutient des mesures juridiques contre l'énergie nucléaire.

3. Notre objectif : promouvoir le tourisme durable comme économique et culturel

Dans le cadre du concept national du tourisme, des possibilités de développement existent pour l'économie locale et régionale. Les offres touristiques profitent également à la population locale et étoffent le programme culturel et récréatif dans la commune.

Nos mesures :

- La commune dresse un inventaire des bâtiments, places et paysages à protéger et se dote d'une stratégie en vue de les préserver ou de les valoriser. Par la suite, il faut compléter cet inventaire par des infrastructures valorisantes et les promouvoir par des supports d'information attrayants.
- La commune travaille en étroite coopération avec l'office régional du tourisme et les structures de la Grande Région et peut ainsi diffuser largement l'offre.
- Les nouveaux services et infrastructures communales sont aménagés de manière à ce qu'ils profitent tant à la population résidente qu'au tourisme.
- La commune veille à ce que la région soit promue de manière professionnelle, en ce faisant, les infrastructures touristiques respectueuses des critères de durabilité (pistes cyclables, sentiers de randonnée, label écologique, bed + bike) sont mises en avant. Les infrastructures touristiques doivent être bien raccordées aux transports en commun.
- L'amélioration qualitative de l'offre touristique comprend une auberge de jeunesse qui est à recommander absolument dans notre commune.
- La mise en place de sentiers de randonnée et des pistes cyclables bien balisés est indispensable et l'infrastructure correspondante doit être entretenue. La commune établit et publie une carte bien détaillée reprenant le réseau des pistes cyclables de la commune et des régions limitrophes.
- Des sentiers de découverte de la nature ainsi que des sentiers culturels aménagés sont entretenus, tout comme l'histoire et l'environnement naturel de la commune indiqués et décrits le long de ces sentiers.